BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 147 du 6 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ARRÊTÉ

fixant la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du *31 juillet 2019*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR:

sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels »; bureau de la politique de l'emploi et de la condition de l'aviateur.

ARRÊTÉ fixant la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Du 31 juillet 2019

NOR A R M L 1 9 5 5 0 2 0 A

Pièce(s) jointe(s) : Une annexe.
Une annexe.
Taylo(a) when grif(a)
Texte(s) abrogé(s) : Arrêté du 1er octobre 2018 (1)
Classement dans l'édition méthodique : BOEM <u>644.1.3.2.</u>
Référence de publication :

La ministre des armées.

Vu <u>Décret N° 69-448 du 20 mai 1969 portant création d'une indemnité spéciale de sécurité aérienne.</u>,

Arrête:

Art 1^{er}. En application du décret susvisé, les officiers et les militaires non officiers de l'armée de l'air à solde mensuelle contrôleurs d'opérations et de sécurité aériennes perçoivent une indemnité spéciale de sécurité aérienne dès lors qu'ils assument dans des unités et sur des bâtiments de guerre, dont la liste est fixée en annexe, une responsabilité directe dans la conduite des aéronefs.

Cette indemnité spéciale de sécurité aérienne est également allouée, dans les mêmes conditions, aux opérateurs de drones.

Art. 2. L'arrêté du 1^{er} octobre 2018 fixant la liste des unités à prendre en considération pour l'ouverture du droit à l'indemnité spéciale de sécurité aérienne est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2019.

Art. 3. Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées* et prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de corps aérien, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,

Alain FERRAN.

	Notes	
(1) n.i. BO.		

ANNEXE

ANNEXE I.

LISTE DES UNITÉS DE CONTROLEURS AÉRIENS À PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'OUVERTURE DU DROIT À LISTE DES UNITÉS DE CONTROLEURS AÉRIENS À PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'OUVERTURE DU DROIT À L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SÉCURITÉ AÉRIENNE.

Bases de défense	Commandement	Libellé de l'unité	Code MECANO
Bourges, Avord (D007).	Commandement des forces aériennes (CFA)	Escadron des services de la circulation aérienne (ESCA)	1C.702
		Pôle régional escadron des services de la circulation aérienne - centre militaire de contrôle formation/système de management de sécurité (PREFS) d'Avord.	80.702
Brest-Lorient (D013)	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre militaire de coordination et de contrôle (CMCC)	08.928
Lyon Mont- Verdun (D025).	Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA)	Centre national des opérations aériennes	25.542
		Antenne Lyon sous-chefferie défense aérienne	45.542
		Sous-chefferie activité aérienne	37.542
		Centre d'analyse et de simulation pour la préparation aux opérations aériennes	26.542
		Core joint force air command	28.542
		Brigade aérienne des opérations	24.542
	Centre d'expertise aérienne militaire	Équipe de marque air command and control system.	01.335
	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre de détection et de contrôle (CDC)	05.942
		Rescue coordination center Lyon (RCC)	12.942
Creil (D028).	Commandement des forces aériennes (CFA)	Élément air de contrôle Charles de Gaulle	61.110

Mourmelon – Mailly (D029)	Direction des services aéronautiques (DSAé)	 Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord : bureau exécutif permanent Nord Est 	11.520
Toulouse- Castres (D037).	Direction générale de l'armement (DGA)	Centre de contrôle essais réception (CCER) Toulouse	22.670
Nîmes- Orange- Laudun (D039)	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.115
Evreux (D048)	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.105
		Commandement escadre aérienne de commandement et de conduite projetable (EA2CP)	00.550
Tours (D049).	Direction des services aéronautiques (DSAé)	Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord (SDRCAM)	10.520
	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.705
		CDC	07.927
		Escadron de détection et de contrôle mobile (EDCM)	90.550
Saint- Dizier – Chaumont (D050)	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.113
		СМСС	80.910
		PREFS de Saint-Dizier	80.113
Épinal, Luxeuil (D051).	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.116
Cazaux (D053)	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre militaire de contrôle (CMC)	1C.120
		PREFS de Cazaux	80.120
	Direction générale de l'armement (DGA)	Base d'essais de Cazaux	86.670
			1

		Essais de missiles Biscarosse	16.670
Mont-de- Marsan (D054).	Centre d'expertise aérienne militaire	Centre d'expertise et d'instruction des liaisons de données tactiques	08.330
		Champ de tir de Captieux	09.330
		Escadron de commandement et contrôle / sol-air	04.330
		Division expertise tactique du combattant	01.330
		Division doctrine	20.330
		Division RETEX	30.330
		Commandement du CEAM	00.330
		Division études tactiques	40.330
	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre d'instruction du contrôle et de la défense aérienne (CICDA)	00.910
		Escadron opérations aériennes	02.910
		Escadron contrôle aérien	04.910
		CDC	04.930
		ESCA	1C.118
		Équipe d'instruction et d'utilisation opérationnelle et technique (EIUOT)	67.430
	Direction générale de l'armement (DGA)	Centre de contrôle Mont-de-Marsan	05.670
Ventiseri- Solenzara (D055)	Commandement des forces aériennes (CFA)	CMC	1C.126

Bordeaux	Direction des services aéronautiques (DSAé)	Division de l'information aéronautique (DIA) Bordeaux	04.520
(D056)		Sous-direction de la circulation aérienne militaire Sud :	52.520
		bureau exécutif permanent Sud-Ouest	
	Commandement des forces aériennes (CFA)	État-major CFA : Brigade aérienne du contrôle de l'espace (BACE)	09.430
		Sous-chefferie préparation de l'avenir	02.430
		Sous-chefferie maîtrise des risques	04.430
		Sous-chefferie activité	05.430
		Brigade aérienne appui à la manœuvre aérienne	12.430
		CMCC	85.930
	Direction générale de l'armement (DGA)	Centre de contrôle Bordeaux	04.670
lstres-Salon- de-Provence (D057)	Direction des services aéronautiques (DSAé)	Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud	50.520
		Sous-direction de la circulation aérienne militaire Sud : bureau exécutif permanent Sud-Est	51.520
	Commandement des forces aériennes (CFA)	СМС	1C.125
		CMCC	80.940
		PREFS d'Istres	80.125
		ESCA	1C.701
	Direction générale de l'armement (DGA)	Base d'essais d'Istres	20.670
		Centre de contrôle d'Aix-en-Provence	29.670

Orléans (D058).	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.123
Toulon (D059)	Commandement des forces aériennes (CFA)	Élément air auprès du porte-avions à propulsion nucléaire Charles de Gaulle (tenu par un contrôleur de la 36ème escadre de détection et contrôle aéroportés "Berry").	50.538
Nancy (D060).	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.133
Vélizy- Villacoublay (D062).	Direction des services aéronautiques (DSAé)	Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord : bureau exécutif permanent Nord-Ouest	12.520
		Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM).	02.520
		Centre de défense et de programmation de l'espace aérien (CDPGE) - Athis-Mons	03.520
		Secrétariat permanent commission mixte de la sécurité aérienne	35.520
		Bureau affaires internationales	00.520
	Commandement des forces aériennes (CFA)	Centre de permanence et de conduite des SICAERO	27.430
		ESCA	1C.107
		CMCC	80.920
Guyane (D064)	Commandement des forces aériennes (CFA)	ССМ	06.967
Rochefort- Cognac (D070)	Centre d'expertise aérienne militaire	Équipe de marque drones	01.334
	Commandement des forces aériennes (CFA)	ESCA	1C.709

		Commandement de la 33ème escadre	00.033
		Escadron de drones "Belfort" 1/33	01.033
		Nota : ISSA uniquement ouverte aux opérateurs de drones.	
		Escadron de transformation drone (ETOD)	03.033
Paris (D162).	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI)	Sous-direction stratégie/bureau Maitrise des activités/SMS	65.539
	Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA)	Etat-major opérationnel air –sous-chefferie Territoire National	39.542
		État-major opérationnel air bureau opérations	32.542
		État-major opérationnel air : commandement	30.542
		Sous-chefferie défense aérienne	41.542